Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_35-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

**Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 27 novembre 2025 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

| Délibérations | Nombre de présents | Nombre de votants | Pouvoirs | Suffrages exprimés |
|---|---|---|---|---|
| N°01,03,04,05,06,07,08,09,11,12,13,14,15 | 24 | 24 | 5 | 29 |
| N°10 | 24 | 22 | 4 | 26 |
| N°16 | 23 | 23 | 4 | 27 |
| N°17,20,35,37 | 23 | 20 | 6 | 26 |
| N°18,19,21,22,23,24,25 ,28,29,32,34,36,38,40 | 23 | 23 | 6 | 29 |
| N°26,27 | 22 | 22 | 6 | 28 |
| N°30 | 23 | 22 | 6 | 28 |
| N°31,39 | 23 | 21 | 5 | 26 |
| N°33 | 22 | 22 | 5 | 27 |
| N°41 | 22 | 20 | 6 | 26 |

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine (jusqu'au point n°16) ; MOREE Denys ( sauf aux points n°26 et 27), MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO-ARCHAIMBAULT Pascale, FOUQUERAY Jean-Yves, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, ROIGNANT-CECIRE Mireille ( sauf au point n°33), MOREL Anthony (sauf au point n°16), MERCIER Françoise, LE FRANC Clément (sauf au point n°41), DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Laurent LAMBALLAIS, qui a donné pouvoir à Gilles MORIN,
Philippe PARLANT-PINET, qui a donné pouvoir à Mireille ROIGNANT-CECIRE,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Christine TAZE, qui a donné pouvoir à Roland DONAT (à partir du point n°17),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Gilles MORIN

---

## 2025-12-35 - Opérations d'intervention, d'extension ou de rénovation du réseau d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication réalisées par le Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan (SDEM) Morbihan Energies– Autorisation de la Maire à signer les conventions de financement et de réalisation

Rapporteur : Gilles MORIN

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_35-DE

Par délibération n° 2007-12-11 du 14 décembre 2007 le Conseil Municipal a, entre autres, transféré au Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (SDEM) - Morbihan Energies, dans sa totalité, l'exercice de la compétence électricité ainsi que toutes les activités annexes liées à cette compétence ;

Dans ce cadre, la commune est amenée à signer avec le SDEM des conventions de financement et de réalisation des travaux d'intervention, d'extension ou de rénovation du réseau d'éclairage public, d'électricité et de télécommunication.

Ces travaux sont souvent des opérations ponctuelles, non prévisibles et urgentes. Il paraît opportun pour une meilleure gestion des délais administratifs et techniques, que le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer ces conventions dans la limite des crédits inscrits au budget.

Pour information, un état récapitulatif des opérations réalisées par Morbihan Energies au titre de l'année 2025 est joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Morbihan Energies (SDEM),

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 26 voix Pour et 3 Abstentions (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER, Jean-Marc GONIDEC) ;

Le Conseil Municipal :

AUTORISE, pour une année, du 1er janvier au 31 décembre 2026, Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions de financement et de réalisation d'opérations avec le Syndicat Morbihan Energies (SDEM) dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 9 décembre 2025
La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 09/12/2025
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 décembre 2025
et publication le 9 décembre 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*